

### MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Sous-direction de la Recherche, de l'Innovation, du Développement et de la Coopération Internationale (RIC) Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale (BECI)

Adresse: 1 ter, avenue de Lowendal, 75700 PARIS SP

**Suivi par**: Pierre Autissier **Tél**: 01.49.55.52.39 **Fax**: 01.49.55.80.98

# NOTE DE SERVICE DGER/SDRIDCI/N2007-2046

Date: 05 avril 2007

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

#### Bourses de stage à l'étranger de la DGER

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexe : 0

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt et Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt de l'Outre-Mer (Services Régionaux de la Formation et du Développement)

Objet : ouverture de la mesure « bourses de stage et échanges linguistiques à l'étranger » pour les élèves préparant un Baccalauréat technologique STAV « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie-alimentation-environnement-terrritoires »

#### Bases juridiques:

- Note de service POFEGTP/ N2004-2023 du 15 mars 2004, relative aux stages en entreprise des élèves et étudiants des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
- Arrêté du 28 septembre 2006, relatif à l'ouverture de la filière Baccalauréat technologique STAV,
- Note de service DGER/SDRIDCI/N2007-2016 du 5 février 2007, relative aux priorités géographiques et thématiques de la DGER.

**Résumé**: Les élèves de la filière Baccalauréat technologique STAV « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » désireux d'effectuer un stage en entreprise, d'une durée **de 4 semaines minimum consécutives**, peuvent bénéficier d'une bourse de la DGER pour tout pays hors France (Métropole et DROM-COM\*), au même titre que les élèves de Baccalauréat professionnel et de Brevet de technicien agricole.

Mots-clés: baccalauréat technologique, entreprise, professionnalisation, stages

## Destinataires

#### Pour exécution :

Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole: LEGTA, LPA Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Agriculture et de la Forêt d'Outre-mer Unions Nationales Fédératives d'Etablissements privés.

#### Pour information :

Administration centrale Inspection de l'enseignement agricole Inspection Générale de l'Agriculture Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public Syndicats des personnels de l'Enseignement technique

<sup>\*</sup> Département et région d'Outre-mer- Collectivités d'Outre-Mer

Dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finance (LOLF), le programme 143 « enseignement professionnel technique », action 4 « évolution des compétences et dynamique territoriale », les articles 57 « bourses et échanges linguistiques, CPER » et 58 « bourses et échanges linguistiques, HCPER», prévoient le financement de bourses de stage individuel en entreprise à l'étranger, pour les élèves préparant un baccalauréat professionnel, un brevet de technicien agricole ou un brevet de technicien supérieur en agriculture.

A partir de l'année civile 2007, cette mesure est ouverte aux élèves préparant un baccalauréat technologique STAV « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie-alimentation-environnement-territoires »

Les modalités d'attribution de ces aides seront décrites dans les notes de service annuelles à paraître ultérieurement.

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche

Jean-Louis BUËR